

BREF APERÇU

Fonds offert le : août 2015

Date d'établissement : août 2015

Gestionnaire de fonds sous-jacent : Gestion d'actifs Manuvie limitée

Nombre total d'unités en circulation: 36 376 520

Valeur totale du fonds : 416 453 263 \$

Rotation du portefeuille : 6,45 %

OPTION DE GARANTIE	PLACEMENT MINIMUM (\$)	RFG (%)	TAUX DES FRAIS PAR FONDS (%)	VALEUR LIQUIDATIVE PAR PART	NOMBRE D'UNITÉS EN CIRCULATION
PlacementPlus	2 500	2,58	--	11,4455	30 292 844

Si vous placez plus de 1 million de dollars, les frais à acquitter peuvent être réduits. Des options de placement sont offertes dans le cadre des comptes à honoraires forfaitaires. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec votre conseiller ou vous reporter à la notice explicative.

DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?

Ce fonds distinct investit dans le Fonds Combiné de dividendes stratégique Manuvie. Le fonds sous-jacent investit principalement dans des titres d'autres fonds communs de placement lui donnant accès à des titres de participation et des titres à revenu fixe canadiens et étrangers.

Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)	%
Fonds de revenu de dividendes Manuvie	40,25
Fonds à revenu stratégique Manuvie	30,54
Fonds de revenu de dividendes Plus Manuvie	19,85
Fonds d'obligations mondiales sans restriction Manuvie	10,16
Total	100,80

Total des placements : 4

Répartition des placements



Secteur d'activité %	%
● ACTIONS CANADIENNES	30,9
● ACTIONS AMÉRICAINES	21,3
● OBLIGATIONS AMÉRICAINES	20,6
● OBLIGATIONS MONDIALES	16,2
● LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS	6,8
● ACTIONS MONDIALES	3,9
● OBLIGATIONS ET DÉBENTURES CANADIENNES	2,4
● FPI	0,8

Y A-T-IL DES GARANTIES?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À QUI CE FONDS EST-IL DESTINÉ?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche un équilibre entre potentiel de croissance et revenu d'intérêt, et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers et obligataires.

QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FONDS?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 3 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option PlacementPlus, après déduction du RFG.

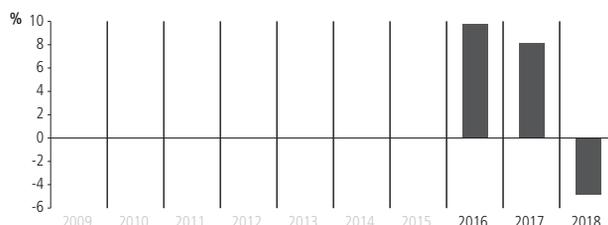
Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs. En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 24 août 2015, et ayant opté pour l'option PlacementPlus, détient 1 144,60 \$ au 31 décembre 2018. Ce montant correspond à une moyenne de 4,11 % par année.

Rendements annuels Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles.

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 3 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option PlacementPlus. On note 2 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 1 année au cours de laquelle elle a diminué.



■ FPG Sélect Combiné de dividendes stratégique Manuvie

À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

QUEL EST LE DEGRÉ DE RISQUE?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



COMBIEN CELA COÛTE-T-IL?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisie. Les frais courants varient selon les options de garantie.

1. Frais de retrait

OPTION DE FRAIS DE RETRAIT	CE QUE VOUS PAYEZ	COMMENT CELA FONCTIONNE															
Frais d'entrée	Jusqu'à 5 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none"> Vous et votre conseiller décidez du taux. Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission. 															
Frais de souscription reportés (FSR)	Retrait dans les délais suivants :	À la souscription d'unités du Fonds, Manuvie verse une commission de 5,0 %. Tous les autres frais de souscription qui sont acquittés sont versés à Manuvie.															
	<table border="0"> <tr> <td>moins de 1 an après la souscription</td> <td>5,50</td> </tr> <tr> <td>moins de 2 ans après la souscription</td> <td>5,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 3 ans après la souscription</td> <td>5,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 4 ans après la souscription</td> <td>4,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 5 ans après la souscription</td> <td>4,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 6 ans après la souscription</td> <td>3,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 7 ans après la souscription</td> <td>2,00</td> </tr> <tr> <td>plus de 7 ans après la souscription</td> <td>0,00</td> </tr> </table>		moins de 1 an après la souscription	5,50	moins de 2 ans après la souscription	5,00	moins de 3 ans après la souscription	5,00	moins de 4 ans après la souscription	4,00	moins de 5 ans après la souscription	4,00	moins de 6 ans après la souscription	3,00	moins de 7 ans après la souscription	2,00	plus de 7 ans après la souscription
moins de 1 an après la souscription	5,50																
moins de 2 ans après la souscription	5,00																
moins de 3 ans après la souscription	5,00																
moins de 4 ans après la souscription	4,00																
moins de 5 ans après la souscription	4,00																
moins de 6 ans après la souscription	3,00																
moins de 7 ans après la souscription	2,00																
plus de 7 ans après la souscription	0,00																
Frais modérés	Retrait dans les délais suivants :	À la souscription d'unités du Fonds, Manuvie verse une commission de 2,0 %. Tous les autres frais de souscription qui sont acquittés sont versés à Manuvie.															
	<table border="0"> <tr> <td>moins de 1 an après la souscription</td> <td>2,50</td> </tr> <tr> <td>moins de 2 ans après la souscription</td> <td>2,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 3 ans après la souscription</td> <td>1,50</td> </tr> <tr> <td>plus de 3 ans après la souscription</td> <td>0,00</td> </tr> </table>	moins de 1 an après la souscription	2,50	moins de 2 ans après la souscription	2,00	moins de 3 ans après la souscription	1,50	plus de 3 ans après la souscription	0,00								
moins de 1 an après la souscription	2,50																
moins de 2 ans après la souscription	2,00																
moins de 3 ans après la souscription	1,50																
plus de 3 ans après la souscription	0,00																
Sans frais	Vous ne payez rien.	À la souscription d'unités du Fonds, Manuvie verse une commission pouvant atteindre 3%. Si vous vendez des unités du Fonds au cours des 4 premières années suivant la souscription, votre conseiller pourrait avoir à remettre une partie de sa commission à Manuvie.															

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du Fonds. Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)	Taux des frais par fonds (%)
PlacementPlus	2,58	--

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissiez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

FRAIS	CE QUE VOUS PAYEZ
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

Vous pouvez changer d'avis à l'égard de votre placement. Par contre, vous pourriez ne disposer que de deux jours ouvrables pour ce faire. Pour de plus amples renseignements, consultez la section « Et si je change d'idée? » de la partie de la présente brochure qui suit les fiches Aperçu du fonds. De plus, la section « Pour en savoir plus » de cette même partie contient les coordonnées de Manuvie à utiliser pour toute demande de renseignements supplémentaires.